

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE SAISON 2018 ET EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR DES CAMPINGS****1- CONTRAT DE RESERVATION**

Le contrat est nominatif et la réservation ne devient effective qu'avec notre accord et après réception du contrat de réservation complété et signé, du versement de l'acompte et des frais de réservation (Juillet/Aout)..

Le numéro d'emplacement ou de location qui est attribué lors de la réservation n'est pas garanti. En effet, il pourra être modifié en fonction des besoins et impératifs de gestion du planning et cela sans préavis. Les horaires d'ouverture sont affichés à l'accueil. Ils pourront varier au cours de la saison.

**2- ANIMAUX**

Les animaux domestiques ne sont pas admis à l'intérieur du camping. Seuls les chiens d'assistance sont autorisés (sur présentation d'un justificatif à la réservation).

**3- ADMISSIONS**

La direction se réserve le droit de révoquer l'accès au camping à toute personne ne respectant pas les règlements ou ne respectant pas les usagers et/ou les employés de la SARL Du Bois, et ce au besoin par décision de justice. Pour des raisons de sécurité, nous n'autorisons pas la location d'emplacements de camping ou de locatif à des mineurs non accompagnés de leurs parents. Toute personne qui contreviendrait aux dispositions du règlement intérieur s'expose à la résiliation judiciaire de son contrat et devra quitter le camping immédiatement, sans indemnisation, sans préjudice de poursuites judiciaires. En cas d'infraction pénale, la direction se réserve le droit de faire appel au recours de la force publique.

**4- NUISANCES SONORES ET CIRCULATION**

Les usagers du terrain de camping sont instamment priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les tarifs comprennent une seule voiture par emplacement. Nous n'autorisons pas le stationnement de camping-car ou de camionnette sur les emplacements dédiés aux hébergements locatifs. En cas de deuxième voiture sur l'emplacement, un supplément vous sera facturé.

A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limitée à 10Km/h et respecter les priorités.

**La circulation est interdite et l'accès fermé entre 22h00 et 08h00.** Lorsque l'accès au camping est fermé les véhicules doivent stationner sur le parking extérieur à l'entrée.

**5- TENUE DES INSTALLATIONS**

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping, notamment des sanitaires. Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur ou de son responsable légal. **Les barbecues à charbon de bois sont interdits par arrêté préfectoral.** (n° 04/CAB – SIDPC/069 en date du 16/09/2004). Les ordures ménagères doivent être conditionnées dans des sacs poubelles appropriées (non fournis) et déposées dans les containers prévus à cet effet situés à l'entrée du camping.

**6- DROIT A L'IMAGE**

Sauf contre-indication écrite remise à l'arrivée, le contrat conclu entre les deux parties entend que vous autorisez expressément et sans contrepartie le camping à utiliser sur tout support les photos de vous, de vos enfants ou de vos invités qui pourraient être prises au cours de votre séjour

pour les besoins publicitaires du SARL du Bois, Camping Au Bois du Cé.

**7- VISITEURS**

Si vous recevez des visiteurs ceux-ci doivent être déclarés à l'accueil dès leur arrivée et s'acquitter de la taxe de visiteur (3€/Jour/Personne de + 18 ans) en cas d'utilisation des équipements collectifs du camping. Leur(s) véhicule(s) devra rester stationné(s) sur le parking devant l'accueil et en aucun cas pénétrer dans l'enceinte du site. Ce droit de visite ne donne pas accès au parc aquatique; ce dernier étant réservé à nos vacanciers.

**8- NOMBRE MAXIMUM DE PERSONNES AUTORISEES**

**SUR UN EMPLACEMENT DE CAMPING, 8 PERSONNES MAXIMUM SONT AUTORISEES, AINSI QU'UNE SEULE CARAVANE OU UN SEUL CAMPING-CAR.**

L'occupation du locatif (Mobil Home ou Chalet) est strictement limitée au nombre de personnes indiquées dans le contrat. Un bébé compte pour une personne. Dans le cas de non-respect, nous ne pourrions vous accueillir et vous serez contraints d'organiser vous-même votre séjour dans un autre établissement. Vous ne pourrez prétendre à aucune indemnisation de notre part.

**9- PARC AQUATIQUE**

Piscines non surveillées.

Pour des raisons de confort, hygiène et de sécurité : Pour accéder à notre espace aquatique, le port du slip de bain est obligatoire pour les hommes, les enfants et les nourrissons. Pour les femmes, il est possible de porter un maillot de bain 1 pièces, 2 pièces, un bikini ou encore un trikini. Les boardshort, bermuda, caleçon, string de bain, burkini ou tout autre vêtements longs sont rigoureusement interdits dans notre espace aquatique. Toute personne ne disposant pas d'une tenue de nageur conforme à ce règlement se verra interdire l'accès à notre espace aquatique. Nous rappelons que la pratique du « topless » est interdite.

Les règles d'hygiène affichées doivent être respectées (douche et passage dans le pédiluve, les chaussures ne sont pas autorisées sur les plages des piscines)

La direction peut se voir dans l'obligation de fermer les piscines partiellement ou totalement (par ex : dans le cas d'un orage). De même, suite à certains impératifs, la direction peut être amenée à interrompre au cours de la journée le fonctionnement du jacuzzi.

**10- REGLEMENT DE VOTRE SEJOUR**

**Acompte** (encaissable) à verser au moment de la réservation : 30 % du Montant du séjour + 10€ de Frais de dossier (Juillet/ Aout)

Le Paiement peut s'effectuer par carte bancaire (Visa/ Mastercard), chèque bancaire libellé à l'ordre du camping au Bois du Cé SARL Du Bois, chèques vacances ANCV, mandat cash, virement bancaire (un RIB du Camping vous est communiqué sur simple demande au service réservation).

**Le solde** est à régler le jour de votre arrivée.

**Le Paiement par chèque bancaire du solde ou autres options pendant votre séjour n'est pas autorisé. Les règlements par Carte Bancaire, ANCV ou Espèces sont acceptés.**

**11- ARRIVEE TARDIVE ET DEPART ANTICIPE**

En l'absence de message du campeur, précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement ou l'hébergement deviennent disponibles 24h après la date d'arrivée prévue par le contrat de location, et le paiement intégral des prestations demeure exigé. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'un départ anticipé en

locatif ou en emplacement (voir possibilités de remboursement dans le cadre de l'assurance annulation).

**12- ANNULATION**

Annulation du fait du client : celui-ci devra avertir le camping par écrit. A défaut, le client sera tenu du paiement des sommes dues au titre du contrat. Selon l'article L. 121-20-4 - 2° du Code de la consommation, le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs fournis à une date ou selon une périodicité déterminée.

Annulation d'un emplacement de camping : Quelle que soit la date d'annulation, l'acompte, les frais de dossiers et l'éventuel montant de souscription à l'assurance annulation restent acquis par le camping.

Pour obtenir un éventuel dédommagement, nous vous invitons à souscrire une **ASSURANCE ANNULATION** ou d'interruption de séjour lors de la réservation. Celle-ci vous permettra d'obtenir le remboursement partiel ou total de votre séjour, selon les conditions prévues au contrat d'assurance. (Disponibles sur simple demande au service Réservation)

**13- ARRIVEE/DEPART**

Les arrivées en Emplacement Camping se font entre 14h00 et 19h30 (20h00 haute saison) et les départs impérativement entre 08h00 et 12h00.

**14- CAUTIONS**

Sont à données à l'arrivée soit en empreinte de CB soit sous forme de Chèque à l'ordre du Camping au Bois du Cé SARL du Bois

Des cautions pourront être demandées pour les divers prêts et /ou locations de matériels durant le séjour.

Le coût des couvertures rendues sales ou du linge de lit (alèzes) rendant leur utilisation impossible aux locataires suivants sera décompté de cette caution selon le tarif fixé. Il en sera de même pour le nettoyage de la vaisselle non fait ou mal fait.

Les cautions vous seront rendues après l'état de lieux (locatifs) qui aura été fait par notre personne d'accueil ou d'entretien entre 08h00 et 10h00.

**15- ASSURANCE ET RESPONSABILITE**

L'acceptation du présent contrat implique que le campeur doit souscrire une assurance en cours de validité pour sa tente, sa caravane, son camping car, son véhicule et sa responsabilité civile. Le camping décline toute responsabilité en cas de dégâts causés par des tempêtes ou des vols, sauf faute avérée.

**Les enfants sont sous la surveillance des parents et ne doivent en aucun cas rester sans surveillance, la SARL du Bois décline toute responsabilité en cas d'accident (notamment sur les jeux extérieurs et dans le parc aquatique), sauf faute avérée.**

**16- MEDIATION DE LA CONSOMMATION**

Conformément aux dispositions de l'article L 612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à l'exploitant du terrain.

Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir, sont les suivantes : Medicy's, 73 Boulevard de Clichy, 75 009 PARIS, 01 49 70 15 93, [contact@medicy's.fr](mailto:contact@medicy's.fr)

**17- OBJET PERDUS ET/OU OUBLIES**

Tout objet perdu et/ou oublié réclamé après le départ, fait l'objet du règlement de l'envoi en colis sécurisé + 15 € de forfait administratif payé avant l'envoi.